agréter que ce calme n'ait pas été toujours complet. Ces dernières paroles déchaînent une véritable tempête, mais le ton général du discours très modéré de forme et de fond est approuvé par beaucoup de délégués.

M. Coural, de Narbonne, fait voter un télégramme au Sénat, expédié séance tenante, et ainsi conçu :

*Les viticulteurs du Midi au Sénat français*

Le Midi a toujours rempli ses devoirs de solidarité française. Pour sauver les producteurs de blé, le Sénat a voté le relèvement des droits de douane ; pour sauver la production sucrière, il a voté la proscription de la saccharine et a versé plus d'un milliard de primes à l'industrie des sucres ; pour sauver les armateurs, il a versé 500 millions de primes à la marine marchande.

Aujourd'hui, les mêmes ont fait rejeter à la Chambre la taxe de encrage relative à la consommation familiale et le droit de 65 francs sur la chaptalisation. C'est la création d'une surproduction factice de huit millions d'hectolitres et la porte ouverte à toutes les fraudes, c'est la mort du Midi si ces articles sont maintenus.

Il faut que le Sénat, que la France sachent qu'une des plus magnifiques parties d'elle-même est en train de s'effondrer misérablement, que la répercussion d'une telle catastrophe au point de vue commercial et budgétaire est incalculable et se chiffrera par plusieurs milliards, plus que n'a coûté en 1870 la guerre franco-allemande ; il faut enfin que la France sache que nous touchons au moment où plus de deux millions d'hommes, de Français, ses fils, vont manquer de pain.

Deux orateurs parlent encore dont la voix arrive très indistinctement et, après eux, un des membres du Comité d'Argelliers lit la résolution suivante :

Le Comité d'Argelliers, après avoir entendu officieusement les explications si loyales et si précises de M. Cazeaux-Cazalet sur le projet de loi voté par la Chambre des députés, déclare que les mesures visant la viticulture méridionale sont sans aucune utilité. En principe, la mesure qui s'impose tout d'abord ne peut être que le relèvement en moins temporaire et suffisant du droit sur les sucres destinés à la chaptalisation, seul moyen d'empêcher la fraude par le sucrage, l'intégralité de l'impôt devait servir aux alcools de betteraves destinés à l'industrie et aux œuvres d'assistance sociale.

Quant aux précautions à prendre contre le mouillage, gênant à la réglementation des produits œnologiques, quant au régime des alcools, les conclusions de la Commission d'enquête donnent satisfaction à la viticulture. Il importe cependant de les compléter par la suppression du droit de transaction accordé à la régie en matière de falsification et de faire appliquer la loi du 1er août 1905 intégralement par l'Etat, l'organisation actuelle étant illusoire et dangereuse. Les Comités réunis à Argelliers le 23 juin 1907 déclarent persister dans le *statu quo* jusqu'à réalisation complète de ce programme minimum.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Immédiatement après ce vote, M. Cazeaux-Cazalet se lève et des applaudissements éclatent de toutes parts. L'honorable député, dans son exorde éloquent et habile, dit qu'il a été très douloureusement ému en revenant dans cette région parcourue, il y a quelques mois à peine, par la Commission d'enquête sur la viticulture, dont il est le président, et en la trouvant occupée militairement comme un pays conquis. Puis il fournit des explications sur le projet de loi tel que la Commission l'avait établi tout d'abord et tel que la Chambre l'a voté. Il regrette qu'on n'ait pu obtenir une surtaxe sur les sucres, supérieurs au chiffre de 40 francs par 100 kilos. Mais c'est déjà une amélioration sur la situation antérieure. Pour lui, si le gouvernement veut bien y prêter son concours, on peut et on doit obtenir avant la séparation des Chambres une loi sur le mouillage, loi dont il a déjà déposé la proposition avant son départ de Paris. Un délégué lui demande alors s'il est permis d'espérer un relèvement de la taxe générale sur tous les sucres. M. Cazeaux-Cazalet répond franchement et nettement qu'il ne fallait pas y compter. Mais, par ailleurs, on pourrait faire les efforts nécessaires pour que la surtaxe de 40 francs établie par la loi récente soit portée au chiffre représentant le droit absolu sur le degré alcool sucre.

M. Castel, maire démissionnaire de Lézignan, propose des règles pour établir la représentation des différentes communes viticoles. Ces règles ont été établies par le Comité de Narbonne, et le texte a été adopté à l'unanimité.

M. Palasy, avocat à Béziers, est d'avis t'il ne faut rien abandonner des revendications et rester l'arme au pied jusqu'à qu'on ait obtenu satisfaction pour le programme minimum.

La salle l'acclame.

Enfin le président Fauchion recommande aux viticulteurs de continuer la lutte avec calme et énergie en même temps.

La séance est alors levée.

## *Nouvel interrogatoire de Marcellin Albert*

Marcellin Albert, accompagné de deux gendarmes, a été introduit hier matin auprès de M. Salvan, conseiller à la Cour, chargé de l'instruction ; il a trouvé son défenseur, Me Poursines, qui l'avait précédé dans le cabinet du juge.

M. Salvan a voulu faire subir un nouvel interrogatoire au prévenu, mais celui-ci a refusé de répondre, déclarant qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait dit hier. Le conseiller a alors dépouillé les différents feuillés provenant des perquisitions faites à Argelliers.

Avant de se retirer, Marcellin Albert a fait à M. Salvan une nouvelle déclaration, affirmant son dévouement à la République, et répétant que le mouvement qu'il avait créé n'avait absolument rien de politique.

Dès que Marcellin Albert et son défenseur furent revenus à la prison, une réunion eut lieu dans le parloir de la maison d'arrêt, à laquelle prirent part tous les prévenus et leurs défenseurs. Ceux-ci se refusèrent, une fois la réunion terminée, à dire un seul mot de ce qui s'y était passé.

# A TRAVERS LA PRESSE

### LE VOTE D'HIER

Le vote d'hier n'a surpris personne ; il était prévu d'avance. L'éloquence de MM. Aldy, Jaurès, Beauregard ne pouvait modifier l'attitude passive des muets du sérail.

Aussi la lecture des journaux n'offre-t-elle, ce matin, qu'un médiocre intérêt.

Le *Figaro* (G. Calmette) :

Les difficultés contre lesquelles le gouvernement se débattait hier subsistent donc aussi terribles pour le pays tout entier. Et le vote qui a été émis pour la défense de l'armée ne prouve qu'une chose : c'est le désir manifesté par deux fois déjà par la majorité de revenir à une politique d'énergie, d'autorité, de prévoyance et de calme.

C'est cette politique réparatrice, dont parlaient avant-hier encore, dans leurs courageux discours, M. Thierry et M. Poincaré ; c'est celle que réclament avec eux tous les bons Français, effrayés à juste titre par les ravages matériels et moraux qui ont été apportés depuis cinq ans dans la vie nationale.

Au lieu de préparer cette politique, le gouvernement s'apprête malheureusement à demander lundi le vote de l'impôt sur le revenu : il ajoute ainsi à l'inquiétude et aux divisions du pays une nouvelle cause d'inquiétude et de divisions !

L'*Eclair* (E. Judet) :

La Chambre a confirmé et aggravé son vote de vendredi dernier.

Elle appartient à Clemenceau, dont le pouvoir parlementaire est encore accru par une seconde victoire, plus difficile à remporter que la première.

Pour s'affranchir, la majorité, qui se connaît, aurait dû renier trop d'erreurs, s'avouer trop imprévoyante et trop coupable : le maître qu'elle s'est donné n'a jamais oublié de la compromettre avec lui. Quelques conseillers lui disaient bien qu'en se débarrassant de ce protecteur gênant, elle sauverait, sinon l'honneur qui lui est indifférent, au moins son avenir électoral, bien incertain. Elle a cherché une issue pour s'échapper, mais vainement : car Clemenceau, en l'obligeant à se prononcer sur des questions précises, en lui rappelant les crimes commis en commun, l'a rendue irrévocablement solidaire et humblement docile. Ayant reculé devant la délivrance, elle accepte par lâcheté une servitude plus profonde que jamais.

Si les circonstances n'étaient pas si tragiques, rien ne serait plus curieux que le discours où le président du Conseil a défendu l'ordre, la loi, l'armée et la police contre les vignerons insurgés, les maires démissionnaires et la masse des anarchistes ensemble. Toute son ironie, toute sa verve de polémiste incisif s'est exercée contre ceux qu'il soutenait jadis avec une abondance et une audace qui stupéfiaient ses nouveaux adversaires. Un ancien émeutier seul peut aussi bien pénétrer le cœur des révoltés, connaître les pratiques coutumières de toutes les révolutions, démasquer les sophismes par lesquels les ennemis de l'autorité justifient le meurtre des soldats et l'assassinat des gendarmes. Aux clameurs des énergumènes, qui proclament le droit à la rébellion et à la mutinerie, comme le plus saint des devoirs, il oppose des insolences, des flétrissures et des anathèmes dont la pirouette l'amuse, depuis qu'il s'est mis du côté de la barricade où il tire sur le Clemenceau d'autrefois.

Le *Gaulois* (Desmoulins) :

La victoire de M. Clemenceau ne nous a pas surpris, et nous l'aurions volontiers annoncée dès hier, et nous n'avions craint de décourager ceux qui se disposaient à lui livrer bataille.

La situation créée par lui n'est pas, tant s'en faut, éclaircie. Ses adversaires de gauche ont pensé qu'il fallait lui laisser le soin de la liquider.

Assurément, le sentiment auquel ils ont obéi manque de noblesse ; il est certain qu'ils eussent été mieux inspirés en renversant un ministère qui est, à l'heure actuelle, le principal obstacle à l'apaisement dans les départements « fédérés ».

Ce n'est toutefois que partie remise, et l'on peut considérer que le Cabinet Clemenceau est, dès aujourd'hui, condamné.

Il faut reconnaître qu'il s'est défendu sans éloquence, et que, jusqu'à la dernière heure, on a vainement attendu les preuves qu'il devait opposer aux affirmations de M. Aldy.

Il avait promis à M. Marcellin Albert « d'apaiser les viticulteurs du Midi », et c'est en les traitant publiquement d'apaches et de brigands qu'il compte dissiper leurs colères et faire cesser leur agitation.

Il a défendu l'armée, je me plais à le reconnaître ; mais n'eût-il pas mieux protégé son bon renom, en ne permettant pas à ses agents de pousser les soldats à des actes de brutalité invraisemblables ?

Ils ont exécuté les ordres que leur donnait l'autorité civile, mais ces ordres étaient abominables.

D'autre part, était-il sage, était-il humain d'employer, pour réprimer les manifestations de Narbonne et de Béziers, les parents, les amis, les concitoyens des malheureux viticulteurs exaspérés ?

Ne pouvait-on prévoir que, dans ces conditions, quelques soldats, déjà fort ébranlés par la propagande antimilitariste et les étranges procédés du ministre de la Guerre à l'égard de leurs chefs, refuseraient d'obéir et lèveraient la crosse en l'air ?

En lisant les comptes rendus de la Chambre, les étrangers pourront penser que l'armée française n'est composée que de révoltés ou de cannibales. Quelle honteuse et quelle honte !

M. Clemenceau a bien compris que le terrain se dérobait sous ses pas, et, désespérément, il a tenté une nouvelle évocation du spectre clérical. Le spectre clérical, dernier espoir, suprême ressource !

Il a dit — sans l'affirmer toutefois — que les destructeurs de ponts étaient conduits par deux curés.

Et comme ses meilleurs amis ne pouvaient s'empêcher de rire, il a montré M. de Montebello prêchant la révolte aux contribuables charentais, d'autres modérés, qu'il ne nomme pas, conseillant aux viticulteurs de ne pas payer leurs impôts.

On l'écoutait sans plaisir, mais aussi sans impatience, lorsqu'il commit la faute de mettre en cause un socialiste, M. Blanc, qu'il accuse de vouloir réformer la société en versant des flots de sang.

Du coup, il déchaîne l'orage !

— C'est vous, vous... s'écrie M. Semblat.

Et voilà que, pendant quelques instants, radicaux, socialistes et ministériels s'éclaboussent mutuellement avec le sang qu'ils ont tour à tour répandu.

L'*Echo de Paris* (Garapon) :

Les discours de M. Clemenceau — en cela seulement il ne change jamais — sont d'ailleurs toujours aussi déconcertants que ses actes.

Hier, après avoir commencé par affirmer sa volonté de maintenir l'unité nationale, il a opposé le Nord au Midi, fait appel aux paysans de France contre les paysans de Gascogne ; après avoir reconnu que le mouvement méridional n'est pas un mouvement politique, il s'est efforcé, à l'aide de petits papiers ridicules, de démontrer que les réactionnaires l'accaparent et le dirigent ; après avoir fait l'apologie de ces actes, il a proposé lui-même une enquête — ce qui est une reculade et presque un aveu ; après avoir reconnu ses tentatives d'entente avec Marcellin Albert, il est revenu brusquement à la manière forte, déclarant qu'il ne cédera sur rien avant que les insurgés soient rentrés d'eux-mêmes dans la légalité.

Et, pour conclure, il enseigne aux citoyens qu'ils doivent être capables de s'imposer à eux-mêmes une sévère discipline. Peut-être faudrait-il que le gouvernement commençât par leur donner l'exemple ? C'est à quoi M. Clemenceau n'a jamais songé.

La *République Française* (Latapie) :

La vraie question posée devant la Chambre, hier, était de savoir si le gouvernement est qualifié pour calmer les angoisses du pays, pour ramener l'ordre et l'apaisement. Tout ce qu'il a fait prouve qu'il en est incapable.

M. Jaurès a eu beau jeu, dans une harangue passionnée, à rappeler les incohérences du gouvernement définitivement disqualifié.

Et M. Clemenceau, sans voix et sans âme, est resté sous ce coup ; il a élevé les mains sur sa tête pour toute réponse, et l'on ne sait si c'était pour attester le destin fatal ou pour appeler la majorité couchée qu'il a définitivement avilie en lui jetant, au début de la législature, son augmentation de salaire.

Et le débat s'est terminé dans la confusion des ordres du jour ou plutôt de la nuit propices à toutes les lâchetés.

Et maintenant, qu'adviendra-t-il demain ? Rien n'a été dit. Rien n'a été fait pour l'apaisement... Un clown épileptique règne sans contrôle sur un pays profondément troublé...

Le *Gil Blas* :

C'est une interpellation en plusieurs actes, qui se déroule, depuis de longs jours, à la Chambre, sur la crise viticole et les événements du Midi : l'acte d'hier ne sera, sans doute, pas le dernier.

En réalité, deux questions se mêlent dans le débat, qui en rendent les conclusions équivoques et enlèvent toute signification politique aux scrutins.

Un grand nombre de députés républicains, en effet, qui déplorent l'imprévoyance gouvernementale et qui ne dissimulent pas l'inquiétude que leur causent les contradictions et l'incohérence du président du Conseil, croient devoir néanmoins lui donner leur confiance jusqu'au dénouement final de la crise du Midi. D'autres, au contraire, estiment — et les faits n'ont que trop jusqu'ici justifié leur manière de voir — que M. Clemenceau n'a pas le sang-froid ni l'autorité morale nécessaires pour ramener le calme dans les esprits, pour rétablir l'ordre et la discipline si profondément ébranlés.

Ceux-là obstinément refusent leur confiance à un ministère qui compromet gravement les intérêts de la République et de la patrie, et qui discrédite le régime républicain.

Ainsi, la majorité ministérielle se convertirait sûrement en minorité, si, au lieu d'un débat limité aux événements du Midi, une large discussion pouvait s'établir sur la politique générale du gouvernement. Déjà, dans la séance d'hier, le gouvernement a perdu sensiblement du terrain : sa majorité est tombée de 104 à 90 et même 80 voix.

Si donc on tient compte du sentiment manifeste d'un grand nombre de députés qui, non seulement votent sans enthousiasme pour le ministère, mais encore désapprouvent ses méthodes de gouvernement, on peut dire, sans contestation, qu'un vote, sans équivoque, mettrait en minorité le Cabinet Clemenceau.

L'*Aurora* (Maxime Vuillaume) :

Voici donc le gouvernement appuyé encore une fois par la Chambre, c'est-à-dire par le pays. Il peut continuer son œuvre de pacification. Le moment est propice, et nos compatriotes du Midi seraient bien mal venus à ne point le reconnaître. En une seule séance, celle d'hier, le Sénat a adopté la loi élaborée et votée par la Chambre. Quelle meilleure preuve de bonne volonté et de désir de voir la paix rétablie et la prospérité recouvrée ! Mais, pour arriver à ce but, il faut de la part de nos concitoyens du Midi, également de la bonne volonté et la résolution ferme de rentrer dans la légalité dont ils n'auraient jamais dû sortir. C'est un ardent appel qui leur est encore une fois adressé. Souhaitons que, cette fois, ils lui réservent un accueil sincère, prélude de la paix définitive.

*La Lanterne* :

Et après ? Quelle conclusion tirer de ce débat ? Comment les troubles du Midi peuvent-ils prendre fin ? Sur ce point, le seul qui importe, rien de nouveau.

M. Clemenceau a dit fort justement qu'il fallait que l'ordre fût complètement rétabli, que les démissions collectives de municipalités fussent retirées, que l'impôt fût recouvré. Oui, mais comment ce résultat sera-t-il obtenu ? Par quelles mesures de coercition le gouvernement obligera-t-il les municipalités à rentrer dans les mairies, les contribuables à aller chez le percepteur ? Fera-t-il arrêter les maires ? Fera-t-il saisir les meubles, les vignes, les maisons des contribuables ? Mais ce sera l'émeute dans chaque village, la bataille devant chaque maison. Ce sera aussi la grève des avoués et des huissiers. L'agitation se prolongera indéfiniment, sans profit pour la cause de l'ordre, au risque de provoquer de nouveaux malheurs.

Il faut à tout prix trouver un terrain d'entente. Le gouvernement, nous en sommes convaincus, y songe ; c'est sa préoccupation de tous les instants. Nous attendons avec impatience la solution de générosité, la mesure d'apaisement qu'il saura trouver.

L'*Action* (Henry Bérenger) :

Une fois de plus, la nouvelle Boulange sociale-réactionnaire a tenté de jeter bas le gouvernement libre pensant et républicain qui défend à cette heure la souveraineté de la loi et l'unité de la patrie.

Une fois de plus, la majorité républicaine a fait front contre une coalition qui nous reportait aux heures troublées du boulangisme.

Par 330 voix radicales-socialistes, la Chambre a vengé M. Clemenceau des stupides injures et des hideuses menaces que faisaient converger sur sa personne et sur son œuvre les conspirateurs de tout poil et les anarchistes de tout acabit.

Et ce fut justice.

Ce scrutin, consolidant celui d'il y a huit jours, mettra fin, nous voulons l'espérer, aux appétits et aux frénésies d'une meute où les curés et les marquis font pendant aux plus purs unifiés et où l'on regrette d'avoir vu se compromettre quelques radicaux par trop dévorants à qui nous épargnerons le triste honneur de les désigner individuellement.

# La grande rentrée de M. Nasi

Rome, 27 juin.

La Chambre assista, aujourd'hui, à un vrai coup de théâtre.

Bien qu'attendu, il n'en a pas été moins émotionnant.

L'ancien ministre Nasi, accusé, comme on le sait, d'avoir employé les deniers publics à son profit personnel durant son ministère, a fait en pleine séance, une rentrée sensationnelle à Montecitorio.

Après que la Cour de cassation eut proclamé, l'autre jour, l'incompétence de tous les tribunaux judiciaires, la Chambre a nommé une Commission de cinq membres pour examiner de nouveau rapidement l'affaire Nasi.

Comme c'était prévu, cette Commission a conclu au renvoi de l'ancien ministre devant le Sénat, siégeant en Haute Cour de justice.

C'est aujourd'hui que la Chambre devait voter les conclusions de cette Commission.

Entre temps, dimanche dernier, la ville de Trapani renommait Nunzio Nasi, député pour la cinquième fois depuis que, décrété d'accusation, il s'est enfui à Paris et à Londres. Trapani a pour son Nasi un véritable culte délirant à chaque soir d'élection.

Nunzio Nasi a choisi la séance de cette après-midi pour venir prêter le serment de tout nouveau député et intervenir dans la discussion de son affaire.

Il est entré un peu avant trois heures. Le vide se faisait sur son passage. Il monte au fauteuil du président de la Chambre et lui tend la main. M. Marcora lui offre..... trois doigts. Après quelques minutes de conversation, Nasi va s'asseoir tout en haut de l'extrême-gauche. La sueur coule à grosses gouttes sur son front.

Les députés procédaient à un vote par appel nominal. Quelques-uns d'entre eux, les siciliens, prennent courage et vont serrer la main à leur compatriote.

Quand le vote est fini, le président Marcora invite M. Nasi à faire le serment. Suivant l'usage, le président lit lui-même la formule.

A la fin, M. Nasi étend la main et dit d'une voix émue : « Je le jure ! »

Un silence profond règne dans la salle.

Le président donne aussitôt la parole au rapporteur de la Commission des cinq. Il lit les conclusions.

Tout le monde renonçant à la parole, M. Nasi se lève.

Il prononce un long discours :

« Je ne suis pas venu aujourd'hui pour discuter ou combattre la proposition des cinq ; je suis venu pour jurer.

» Toutefois, après avoir lutté trois ans pour obtenir mes juges naturels, la Haute Cour, je crois que personne ne doutera de mon vif désir de comparaître devant ces magistrats.

» Mais, écoutez moi..... »

Et après avoir regretté que la Commission des cinq n'ait pas voulu l'entendre comme il l'avait demandé par lettre à son président, il donne à ses collègues un aperçu de sa défense.

Il se justifie sur un certain nombre de points dont il est accusé.

On lui a reproché d'avoir acheté avec l'argent de l'Etat des lampes somptueuses qui ne lui ont que d'électricité.

Il a payé au bazar Bianchelli de grosses factures : mais il y avait là-dedans des objets achetés par d'autres ministres.

On a saisi chez lui, comme provenant du ministère, des objets d'art que lui avaient « regalé » ses subalternes.

On a dit qu'il avait fait relier sa bibliothèque aux frais de l'Etat : mais ses livres à lui ne formaient que le tiers de la note du relieur ! Et on lui a saisi ses livres personnels, ceux de ses cours de Faculté.

On lui a reproché d'avoir télégraphié des remerciements à un hôtelier : c'est que cet hôtelier n'avait pas voulu que Nasi, suivant sa coutume, allât se loger au quatrième ou cinquième étage, et il lui avait fait inaugurer de nouveaux appartements donnant sur le canal Grande.

M. Nasi s'élève avec indignation contre le magistrat qui ose dire : Nasi est entré à la Minerve (ministère de l'Instruction publique) avec un seul programme : celui de malversations.

« Je regrette, dit-il à un moment donné, que certains moyens de défense que j'ai là, dans ce portefeuille, soient menacés de devenir publics. Il vaudrait mieux qu'on ne m'obligea pas à m'en servir. »

A bon entendeur, ce demi-mot suffira-t-il ?

« Je prends l'engagement, dit-il en terminant, devant le pays et mes électeurs, que je me défendrai. Je dirai tout dans les débats publics. Je ne vous demande rien. Je vous remercie de me mettre en état d'accusation. J'attends la justice du Sénat, qui sera, j'en suis sûr, la sérénité qui a trop souvent manqué à d'autres. »

La Chambre ne souffle mot.

M. Nasi sort enveloppé du même glacial silence. Après son départ, la Chambre vote à l'unanimité le renvoi de M. Nasi devant la Sénat, en décidant qu'une Commission de trois députés sera chargée de soutenir l'accusation devant cette Haute Cour.

Le procès, on le voit, promet d'être intéressant.

# M. DE MONTESQUIOU

### DEVANT UN CONSEIL D'ENQUÊTE

Des affiches, où le ministre de la Guerre était pris à partie, étaient récemment placardées sur les murs de la capitale par les soins de l'*Action française*. Parmi les signataires de ces affiches figurait M. Léon de Montesquiou, officier de réserve.

A raison de ces faits, le général Picquart a traduit M. de Montesquiou devant un Conseil d'enquête qui s'est réuni ce matin.

Les deux questions suivantes ont été posées au Conseil d'enquête :

1° M. de Montesquiou-Fezensac est-il dans le cas d'être révoqué pour avoir, en dehors de la période d'activité, adressé à un de ses supérieurs militaires ou publié contre lui un écrit injurieux, ou commis envers l'un d'eux un acte offensant ?

2° M. de Montesquiou-Fezensac est-il dans le cas d'être révoqué pour fautes graves contre la discipline

L'officier inculpé a présenté lui-même sa défense. Il a dit notamment :

— Je parcourd la loi de 1875 et les décrets de 1878 et de 1903 que le jour où j'ai appris que j'étais traduit devant un Conseil d'enquête. J'ai vu, en effet, alors que le paragraphe 9 de l'article 22 du décret de 1878, envisageait cette hypothèse :

« M. X... est-il dans le cas d'être révoqué pour avoir, en dehors de la période d'activité, adressé à un de ses supérieurs ou publié contre lui un écrit injurieux, ou avoir commis contre l'un d'eux un acte offensant ? »

Mais lisant ceci, il m'a semblé qu'un tel article dans la pensée de son auteur ne devait viser que l'officier de réserve qui, croyant avoir à se plaindre d'un supérieur, ayant contre lui des motifs personnels de rancune chercherait à se venger en lui adressant des injures ou en commettant contre lui quelque acte offensant ; mais qu'il ne devait pas être destiné à empêcher le citoyen qui voit qu'on désorganise son pays, de le dire et de le crier même très haut.

Bref, il m'a paru évident que cet article ne pouvait s'appliquer à mon cas. Mais je n'ai pas étudié plus avant la question, puisque, comme je viens de le dire, je ne comptais entamer devant vous sur ce point aucune discussion.

Sur la première question la réponse du Conseil a été « oui » à la majorité de quatre voix contre une.

Sur le seconde question « non » à la majorité de quatre voix contre une.

# A LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

La 4e Commission, présidée par M. de Martens, s'est réunie hier après-midi. Une longue discussion a porté sur les trois premiers articles du questionnaire. Le premier article dit :

« Est-il admis par la pratique et par les législations que les Etats belligérants puissent transformer les navires de commerce

Une proposition a été déposée et distribuée seulement hier matin sur cette question par la délégation anglaise et les délégués n'ont pas eu le temps de l'étudier.

Sir Ed. Fry n'insistant pas sur la discussion immédiate, la discussion a été ajournée.

Le comte Tornielli a présenté aussi une proposition sur le même sujet.

# AU PORTUGAL

### COMMUNIQUÉ OFFICIEL

La légation de Portugal nous communique la note suivante :

« Les télégrammes reçus, à la légation du gouvernement de Lisbonne, aussi bien que ceux venant de source privée, prouvent que les nouvelles envoyées de Madrid sont très exagérées. Il n'y a pas eu de suppression totale de journaux. Le gouvernement ne s'est occupé que de deux journaux dont la publication a été suspendue pendant quelques semaines. La population reste calme et la majorité supporte le gouvernement. »

# ECHOS RELIGIEUX

### Mgr l'archevêque d'Avignon

En haut esprit avec persévérance que Mgr Sueur, dont la santé a été régulièrement atteinte, aurait prié le Souverain Pontife d'agréer sa démission.

On ajoute que le Chef de l'Eglise aurait acquiescé à son désir.

Nous ne donnons cette information, tombée dans le domaine public, que sous toutes les réserves utiles.

### NOS AMIS DÉFUNTS

*Doux Cœur de Marie, soyez mon salut !*

300 JOURS D'INDULGENCE.

M. Auguste Masquelier, très notable commerçant généreux et dévoué aux œuvres, à Lille. — Mlle Marie-Madeleine Pillet, 25 ans, à Bayeux. — Mme de Fougerolle, née Marie-Léontine de Beauvoir, au château de Coust. — M. l'abbé Bréguier, 57 ans, curé doyen, d'Orgon (Bouches-du-Rhône).

# Informations du soir

### LA CRISE VITICOLE

*Après le vote de la Chambre*

*L'impression à Narbonne*

Narbonne, 29 juin. — La population avait attendu ce matin, jusqu'à 1 heure, le résultat du débat engagé à la Chambre. Ce n'est qu'à 9 heures que la nouvelle du vote a été connue. Le scrutin a produit une impression très défavorable. C'est avec un véritable sentiment de colère que les viticulteurs de l'Aude ont accueilli le vote de confiance accordé au gouvernement.

*A Montpellier*

Montpellier, 29 juin. — Le résultat de l'interpellation d'hier soir a produit à Montpellier la plus vive impression. On s'attendait, sinon à la chute du ministère Clemenceau au moins à des promesses de clémence et d'amnistie.

La rédacteur avec laquelle le président du Conseil a parlé de la loi et la volonté qu'il a exprimée d'incliner brutalement tout le Midi devant elle, va pousser la population aux pires extrémités ; on signale une recrudescence d'agitation.

*A Narbonne*

On pensait que M. Clemenceau ne retrouverait pas, après l'exposé des faits précis, que devait apporter M. Aldy à la tribune, une majorité aussi compacte. L'exaspération à Perpignan où déjà l'on refusait d'entrer en pourparlers même avec un parlementaire sans mission officielle est à son comble et pourrait se donner libre cours à la première occasion.

Un délégué, de retour d'Argelliers, a déclaré en apprenant le résultat du vote :

— Il justifie toutes les décisions prises à Argelliers.

### L'ARRIVEE DU 18e DE LIGNE

Narbonne, 29 juin. — Ce matin, à 9 heures, le 18e régiment d'infanterie, venant d'Argelliers, où il doit être remplacé par le 14e, est entré à Narbonne, drapeau, tambours et clairons, et le colonel à la tête de son régiment. La population s'est montrée extrêmement réservée. Personne n'a applaudi. La réception faite à la troupe a été absolument glaciale.

### A LESPARRE

Une information judiciaire s'est ouverte à Lesparre en vertu de l'article 123 du Code pénal contre les organisateurs du mouvement viticole du Médoc pour avoir préconisé la grève de l'impôt et la démission collective des municipalités.

Montpellier, 29 juin. — Ce matin, M. Salvan, conseiller instructeur dans l'affaire du Comité d'Argelliers, a interrogé à nouveau Marcellin Albert. Rien n'a transpiré de cet interrogatoire qui a été très long.

Ce soir, à 5 heures, réunira la Chambre des mises en accusation, sous la présidence de M. Frezouls, conseiller à la Cour.

La ville est calme.

Perpignan, 29 juin. — A Saint-Estève, les viticulteurs réunis ont voté un ordre du jour invitant le Conseil municipal à ne pas reprendre sa démission et demandant au gouvernement l'élargissement des prisonniers.

Nevers, 29 juin. — De notre correspondant : Le 13e de ligne, consigné depuis hier, attend un ordre de départ pour le Midi en remplacement du 86e, primitivement désigné. Les officiers permissionnaires ont reçu l'ordre de réintégrer la garnison.

On signale d'un hôtel de Chamonix la disparition d'un Suisse, M. Carle Klinke, 27 ans, en villégiature, disparu sans doute sur le Mont-Blanc.

Un orage extrêmement violent, dans la nuit de vendredi à samedi s'est abattu sur la Haute-Savoie, causant des dégâts.

Grêle en différents endroits.

Sur la ligne électrique de Chamonix (Haute-Savoie) à Argentières, un ouvrier, Maxime Devoussoux, 38 ans, père de famille, touchant par mégarde un rail conducteur, est tombé foudroyé.

— A Marseille, le gardien de la paix Muestel, qui avait été grièvement blessé, le 20 juin dernier, en voulant procéder, sur le quai du port, à l'arrestation d'un apache, est mort à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures.

Les obsèques seront célébrées aux frais de la ville.

### UNE TRIPLE EXPLOSION AUX BRUYÈRES-DE-SÈVRES

Une triple explosion s'est produite, ce matin, à la Société française de munitions de tir et guerre, aux Bruyères-de-Sèvres, dans l'atelier n° 21, où l'on effectue le chargement des détonateurs.

L'accident a fait quatre victimes, un des ouvriers, M. Albert Gallot, âgé de 26 ans, qui était entré pour la première fois ce matin à l'atelier, est mort à l'hôpital de Sèvres, où il avait été transporté.

Les dégâts sont peu importants. Les machines n'ont pas souffert.

On attribue cet accident à un défaut de manipulation.

---

FEUILLETON DU 30 JUIN 1907 — 12 —

# La flanchée de Robert d'Ermont

Car qu'est-ce qu'un père à côté d'un mari ? Ta secret vite oublié. Mais ce n'est pas tout.

Aujourd'hui que vous êtes sous le coup de l'émotion d'avoir retrouvé l'enfant de votre cousin, vous me pardonnez les années de souffrance que vous me faites. Mais dans un an, avant peut-être, dans six mois, aurez-vous encore les mêmes sentiments à mon égard ? Ne redeviendrai-je pas pour vous l'usurier Valter, l'assassin du comte d'Ermont, le bourreau de la vicomtesse d'Ermont, l'artisan de votre malheur ? Et Hélène qui sera parmi vous, bien plus votre enfant qu'elle n'a jamais été la mienne, que lui apprendrez-vous sur mon compte ? Alors, je redeviendrai ainsi le chien galeux que j'ai été si longtemps ! Et je suis vieux, et j'ai pris l'habitude d'aimer, de me croire aimé !

Si vous saviez ce que ces trois mois de séparation m'ont été pénibles ! Je me demandais chaque jour quand se terminerait enfin cette épreuve que je m'étais imposée pour le bonheur d'Hélène. Toutes les fois — elle souvent encore que jusqu'elle était en pension — toutes les fois que j'ai eu la tentation de la rappeler ! Mais depuis plusieurs mois déjà ses lettres me faisaient deviner ces fiançailles que j'ai apprises par son dernier courrier, et je patientais.

A présent, c'est une nouvelle douleur, bien plus terrible ; celle de penser qu'un jour je pourrais être séparé d'elle tout à fait ! Non, cela ne sera pas.

J'ai trouvé un moyen de l'empêcher et je compte que vous y souscrirez, Monsieur d'Ermont.

— Bien que vos craintes soient vaines, Monsieur Valter, dans une certaine mesure, je les comprends. Quel est ce moyen ?

— Voilà. A présent que vous êtes fixé sur les origines d'Hélène Mignon, le nom qu'elle a porté jusqu'ici peut vous suffire. Votre fils, de son côté, s'en contentera parfaitement.

Quant à Hélène, lui apprendre quoi que ce soit sur son passé, serait la mettre dans la douloureuse obligation de mépriser et de maudire, à cause d'un père et d'une mère qu'elle n'a jamais connus, l'homme qui l'a élevé et le père de celui qu'elle aime.

Nous nous tairons donc, puisque aussi bien, nous réparons autant qu'il est en notre pouvoir : moi en lui offrant un million de dot et en le faisant ma légataire universelle, vous en lui rendant le nom qui fut le sien.

Pour le présent tout va bien. C'est l'avenir qui a besoin de garanties. Il faut que je sois sûr que vous ne pourrez jamais m'accuser sans vous accuser vous-même. C'est un peu justice, d'ailleurs. Si je ne vous avais pas connu, je n'aurais jamais songé à faire disparaître le comte d'Ermont et son enfant. Vous ne m'avez pas commandé ce double crime, c'est vrai ; vous vous y seriez même opposé de toutes vos forces si vous l'aviez prévu, j'en suis persuadé. Mais encore une fois vous étiez un de mes effents, et je n'avais pas beaucoup le choix des moyens pour rentrer dans mes avances de fonds.

Le vicomte d'Ermont commençait à s'inquiéter. Nerveusement, il interrompit Valter.

— Voyons, Monsieur Valter, où voulez-vous en venir ?

— A ceci.

L'ex-usurier tirait un papier de sa poche, et dans ce geste, le vicomte reconnaissait l'homme de proie que cet avorton avait été.

— Lisez.

Au bout de ces mains, sans le lâcher, Valter tendait le papier au vicomte. Et ce dernier lut :

« Je soussigné, Paul d'Ermont, m'engage à verser à M. Valter, rue des Ecoles, la somme de trois cent mille francs si, dans le délai de six mois, il m'a fait entrer, d'une façon quelconque, en possession de l'héritage du comte Henri d'Ermont, mon cousin. »

« Paris, le 18 août 1872. »

Il pâlit atrocement, bégaya :

— Vous êtes fou..... Monsieur Valter..... où quel piège voulez-vous encore me tendre ?

Mais l'autre, sans répondre, allait à un secrétaire, en rapportait une enveloppe.

— Voyez, disait-il en la montrant au vicomte.

Elle portait cette inscription en gros caractères :

« Ceci est mon testament. »

Et Valter en retira un testament en bonne et due forme par lequel il instituait Hélène Mignon sa légataire universelle. Quand le vicomte d'Ermont l'eut parcouru :

— Eh bien ! demanda-t-il, croyez-vous encore que je vous tende un piège ? Etes-vous convaincu de mon affection pour l'enfant de votre cousin ? Et si j'aime Hélène Mignon, et qu'Hélène Mignon aime votre fils, pourquoi chercherais-je à vous nuire ? Le mal que je tenterais contre vous ne retomberait-il pas sur nos deux enfants ? La raison que je vous ai donnée tout à l'heure ne suffit-elle pas à expliquer cette précaution, humiliante pour vous peut-être, mais qui me garantit contre le seul homme au monde qui puisse révéler à Hélène que j'ai été l'assassin de son père ?

Vous pouvez signer. Ce papier me compromet au moins autant que vous, puisque si, c'est vous qui payez le crime, c'est moi qui l'exécute.

Mais, de cette façon, chacun sera sûr du silence de l'autre.

Un terrible combat se livrait dans l'âme du vicomte. Toute sa fierté, sa dignité d'honnête homme reconquise par ces vingt-cinq ans de vie sans défaillance, se cabrait devant cette infamie que Valter lui demandait de signer.

Ne suffisait-il pas qu'il eût été faussaire jadis, voilà qu'on lui proposait aujourd'hui de se reconnaître assassin ! Il avait beau se cépéter que ce secret de honte resterait enseveli entre Valter et lui, il ne se dédisait pas.

Il connaissait tant de tours déconcertants et cyniques de l'usurier !

D'autre part, le bonheur de son fils et la tranquillité de sa femme étaient en jeu. Cela ne valait-il pas son honneur, ou plutôt le sacrifice de se reconnaître l'égal et le complice de Valter.

Cette dernière considération prévalut.

— Je continue à expier, murmura-t-il. Après tout, ce n'est que justice. Il me faut même louer Dieu de ce que tous ceux que j